



NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

DEPUIS 2017 NOS SALAIRES RESTENT SANS REVALORISATION !

**MAIS POUR 2020, LA DG LACHE UNE PRIME
POUR NOUS FAIRE AVALER LA PILULE !**

Tout au long de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) la Direction Générale a rejeté toute possibilité d'augmentation de la valeur du point et de la partie fixe des salaires des agents de droit privé. Ces revalorisations sont pourtant bloquées depuis trop longtemps pour les salariés de Pôle emploi relevant de la CCN, à l'instar de la valeur du point d'indice de la fonction publique pour les agents de droit public.

La Direction s'inscrit donc dans une logique de prime, pour tous les agents y compris pour les agents publics, si un accord est signé.

Elle stipule que cette logique devrait se perpétuer dans le temps. En effet, plutôt que de chercher à obtenir les budgets permettant une augmentation générale des salaires, **la DG préfère flécher ceux-ci vers la mise en place d'une prime d'intéressement**. Cette politique RH est dans la lignée du dogme libéral d'individualisation des rémunérations qui permet le renforcement du lien de subordination et la mise sous pression des agents : lâcher une prime exceptionnelle sans revalorisation collective de salaire, c'est inciter les salariés à chercher individuellement la récompense du fruit de leur travail grâce aux indicateurs permettant la mise en concurrence des agents entre eux !

Faisant fi des légitimes revendications des personnels et de leurs représentants, la DG clôture la NAO 2020 en ouvrant à signature un accord accouchant d'une « prime générale » de 400 euros brut.

Pourtant, le gouvernement et la DG n'ont aucun besoin de la signature des organisations syndicales pour décider unilatéralement d'une prime et de son montant. L'épisode catastrophique de la prime COVID en témoigne...Mais sous couvert de dialogue social, elle fait avaliser aux organisations syndicales signataires sa stratégie RH. **Cet accord est valablement signé, la CGT en prend acte**. Mais cela augure mal des négociations salariales futures, si d'emblée, comme cette année, les organisations syndicales dites « réformistes » informent la direction que le personnel se contentera bon gré mal gré « des miettes » données sous forme de prime en lieu et place d'augmentations pérennes des salaires

Nous ne remettons absolument pas en cause le fait que la Direction Générale accorde une gratification exceptionnelle. Le travail fourni ces derniers temps par l'ensemble du personnel, qui plus est dans des conditions éminemment dégradées, le justifie sans conteste. **Mais il est inacceptable que cela se substitue à une réelle négociation aboutissant à l'augmentation générale des salaires**. La tutelle de l'État ne doit pas conduire à ce nous fassions toujours les frais de la crise économique et sanitaire et du remboursement de la dette au profit des spéculateurs. Alors que des centaines de milliards sont sortis du chapeau de la Banque

Centrale Européenne pour faire face à la crise et relancer l'économie, nous l'affirmons la relance passe incontestablement par l'augmentation des salaires !

La DG, en proposant une prime à signature, entraîne les organisations syndicales à avaliser les pertes de pouvoir d'achat et à laisser insidieusement l'individualisation prendre le pas sur la garantie de voir augmenter collectivement les rémunérations à Pole Emploi.

Pour la CGT Pole emploi, il est indispensable et urgent de rattraper ces pertes et les conséquences qu'elles impliquent tant pour la vie quotidienne des personnels dans l'immédiat que par rapport aux droits à retraite à venir.

De plus, et malgré les avancements à l'ancienneté pour les agents publics ou les éventuelles mesures individuelles pour les salariés de droit privé, les stagnations de la valeur du point et celle du point d'indice tirent vers le bas le pouvoir d'achat ainsi que les effets des déroulements de carrière des personnels.

Pour la CGT Pole Emploi, la dégradation du pouvoir d'achat imposée par la Direction de Pôle Emploi est en contradiction totale vis-à-vis de ses discours sur l'implication des agents dans cette période. Ces régressions sont intolérables. Nous devons obtenir a minima le maintien de notre pouvoir d'achat par des revalorisations générales de nos salaires et traitements. Après consultation de ses syndiqués, la CGT Pôle Emploi ne sera pas signataire d'un accord qui avalise les 10% de perte de pouvoir d'achat des agents de Pôle Emploi ces dix dernières années avec pour solde de tout compte de l'année 2020... une prime en lieu et place du moindre pourcentage de rattrapage.

POUR LA CGT POLE EMPLOI, IL EST URGENT :

- **D'augmenter les salaires en revalorisant la valeur du point et la partie fixe pour toutes et tous et en fixant une trajectoire de rattrapage des pertes subies ;**
- **D'augmenter le point d'indice de la grille de la fonction publique ;**
- **De mettre en œuvre l'avancement automatique permettant un réel déroulement de carrière comme c'est le cas pour les agents publics ;**
- **De garantir une réelle égalité femmes hommes tant en termes de rémunération que d'accès à l'ensemble des postes et métiers de Pôle emploi ;**
- **De renégocier une classification reposant sur des critères objectifs tels que la qualification, l'expérience acquise, la technicité.**